

Fiche d'évolution réglementaire N°121v2

Intégration des actes de téléconsultation et télé-expertise

- *Date d'application de la mesure :* 15/02/2015
- *Textes associés :*
Article 36 de la LFSS 2014 n°2013-1203
- *Professionnels de Santé concernés :* Prescripteurs
- *Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné:* 1.40
- *Référentiel TLA concerné :* ~~Oui~~ Non

Communication aux Professionnels de Santé

- *Titre de la fiche* Sans objet
- *Référence* Sans objet

Contexte de l'évolution

L'article 36 de la LFSS n°2013-1203 de 2014 prévoit la mise en œuvre d'expérimentations de télémédecine.
Dans ce cadre, les actes de télémédecine utilisés sont de deux types :

- Un acte de téléconsultation, par un médecin généraliste ou spécialiste, pour des patients pris en charge en EHPAD,
- Un acte de télé expertise, par un médecin généraliste ou spécialiste, pour des patients en ville ou en EHPAD.

Modalité de mise en oeuvre

A cet effet sont créés les codes prestations :

- **TCP : acte de téléconsultation**
- **TEP : acte de télé-expertise**

Ces actes sont

- pris en charge à 100 %.
- facturés en nature d'Assurance Maladie.
- exclus du parcours de soins.

Pour information, le Professionnel de Santé facture ces actes sans dépassement, en tiers-payant et en flux SESAM Vitale « dégradé ».

Légende

Texte surligné en jaune
Texte surligné en vert

Ajouts par rapport au CDC SESAM-Vitale
Modifications par rapport à la précédente version de la fiche

Détail de l'évolution

➤ **Les modifications apportées à la table 1 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 1 : table des codes prestations

		Code prestation	
		TCP	TEP
Libellé du code prestation		Acte de téléconsultation	Acte de télé expertise
Date de fin de validité (*)			
Type de prestation (*)		Support	Support
Type de nomenclature (**)		NGAP	NGAP
Groupe fonctionnel (**)	général	So	So
	détail	So	So
Top Codage affiné (**)		Non	Non

(*) Uniquement en version 1.40 – Addendum 2bis et suivantes

(**) Uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

➤ **Les modifications apportées à la table 2 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 2 : table des compatibilités entre codes prestations et spécialités de professionnels de santé

	libellé	Code prestation	
		TCP	TEP
01	Médecine générale	X	X
02	Anesthésiologie-Réa. chir.	X	X
03	Pathologie cardio-vasculaire	X	X
04	Chirurgie générale	X	X
05	Dermato Vénéréologie	X	X
06	Radiodiagnostic et imagerie	X	X
07	Gynécologie Obstétrique	X	X
08	Gastro-Entérologie et Hépatho	X	X
09	Médecine interne	X	X
10	Neuro-chirurgie	X	X
11	Oto-Rhino-Laryngologie	X	X
12	Pédiatrie	X	X
13	Pneumologie	X	X
14	Rhumatologie	X	X
15	Ophtalmologie	X	X
16	Chirurgie Urologique	X	X
17	Neuro Psychiatrie	X	X
18	Stomatologie	X	X
19	Dentiste, Chirurgien Dentiste		
20**	Réanimation médicale	X	X
21	Sage femme		
22**	Spécialiste en Médecine Générale avec diplôme	X	X
23**	Spécialiste en Médecine Générale reconnu par l'ordre	X	X
24	infirmier		
26	Masseur kinésithérapeute		
27	Pédicure Podologue		
28	Orthophoniste		
29	Orthoptiste		
30	Labo d'analyses médicales		
31	Rééducation Réadapt Fonc	X	X
32	Neurologie	X	X
33	Psychiatrie	X	X
34**	Gériatrie	X	X
35	Néphrologie	X	X
36	Dentiste spécialiste		
37	Anato.Cyto.Pathologie	X	X
38	Directeur laboratoire médecin	X	X
39	Laboratoire polyvalent		
40	Labo Anato Cyto Patho		
41	Chir Orthopédique traumato.	X	X
42	Endocrinologie, métabolisme	X	X
43	Chirurgie infantile	X	X
44	Chirurgie maxillo-faciale	X	X
45	Chir. Maxillo-faciale, stomato	X	X
46	Chir. plast reconstructrice	X	X
47	Chir thoracique et cardio-vas	X	X
48	Chirurgie vasculaire	X	X

49	Chir. viscérale et digestive	X	X
50	Pharmacien		
51*	Pharmacien mutualiste		
60**	Société		
61**	Artisan		
62**	Association		
63**	Orthèses		
64**	Optique Médicale		
65**	Audioprothèses		
66**	Prothèses oculaires et faciales		
67**	Podo orthèses		
68**	Ortho prothèses		
70	Gynécologie médicale	X	X
71	Hématologie	X	X
72	Médecine nucléaire	X	X
73	Oncologie médicale	X	X
74	Oncologie radiothérapique	X	X
75	Psychiatrie de l'enfant et ado.	X	X
76	Radiothérapie	X	X
77	Obstétrique	X	X
78	Génétique médicale	X	X
79**	Gynécologie obstétrique et gynécologie médicale	X	X
80**	Santé publique et médecine sociale	X	X

* uniquement en version 1.40

** uniquement en version 1.40 – Addendum 3 et suivantes

*** uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

➤ **Les modifications apportées à la table 3 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 3 : table des compatibilités entre les codes prestations et qualité du bénéficiaire

Libellé		Code prestation	
		TCP	TEP
Assuré		1	1
Ascendant, descendant, collatéraux ascendants		1	1
Conjoint		1	1
Conjoint divorcé		1	1
Concubin		1	1
Conjoint séparé		1	1
Enfant		1	1
Conjoint veuf		1	1
Autre ayant droits		1	1
Age min (*)	mois		
	années		
Age max (*)	mois		
	années		

(*) Uniquement à partir des versions 1.40 – Addendum 2bis et suivantes

1=oui

➤ **Les modifications apportées à la table 4 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 4 : table des compatibilités entre les codes prestations et plusieurs concepts (nature d'assurance, coefficient.....)

Libellé	Code prestation	
	TCP	TEP
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maladie	O	O
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maternité	N	N
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance AT	N	N
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance Soins Médicaux Gratuits ⁽³⁾	O	O
Nécessité d'une prescription	N	N
Nécessité d'un coefficient	N	N
Valeurs minimales et maximales du coefficient	so	so
Compatibilité de l'acte avec des indemnités de déplacement	N	N
Compatibilité de l'acte avec une majoration d'urgence, nuit, dimanche, férié ⁽¹⁾	N	N
Compatibilité de l'acte avec une majoration ⁽²⁾	Urgence	N
	Nuit	N
	Férié	N
T.R théorique (Régime général - Régime agricole - ENIM - CNMSS - CCIP- CAVIMAC - Sections Locales Mutualistes – RSI – Sénat – Assemblée Nationale – Port Autonome Bordeaux)	100%	100%
T.R. théorique CRPCEN	100%	100%

⁽¹⁾ hors version 1.40-Addendum 4

⁽²⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 4 et suivantes

⁽³⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 6 et suivantes

➤ **Les modifications apportées à la table 7 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 7 : table des compatibilités entre les codes prestations et le qualificatif de la dépense

Libellé	Code prestation	
	TCP	TEP
Gratuit	1	1
Déplacement non prescrit	0	0
Dépassement exigence	0	0
Entente directe	0	0
Non remboursable	1	1
Dépassement autorisé*	0	0
Dépassement maîtrisé*	0	0
Cumul dépassement autorisé et entente directe*	0	0
Cumul dépassement maîtrisé et exigence*	0	0
Prise en charge SMG**	1	1

*uniquement en version 1.40 Addendum 2bis et suivantes

**uniquement en version 1.40 Addendum 6

- **Les modifications apportées à la table 15.3 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.40 sont les suivantes :**

Table 15.3 : Cas d'exclusion du parcours de soins en fonction de la nature des soins

Code Prestation		Code CCAM	Code justificatif d'exonération	Nature d'assurance
Code NGAP	Code Regroupement			
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...
Actes de télé médecine				
TCP	Sans objet	Sans objet	Tous	Maladie
TEP	Sans objet	Sans objet	Tous	Maladie
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...

Test n°1	FSE en TP AMO									
FR 121 Intégration des actes de téléconsultation et de télé expertise	→AMO - AMO→					→AMC - AMC→				
CPS 48 VEINE	Situation au regard du parcours de soins : Cas d'exclusion du parcours de soins									
En dégradé	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance maladie NIR : 1 30 19 62 965 170 97 Date de naissance : 01/19/1930 Qualité : 0 Rang gémellaire : 1 Nom : ASSURE Prénom : Bernard Régime/Caisse/Centre: 01/349/9881 Attestation papier: Non exonéré - Code situation: 0100 Nature de la pièce justificative AMO: 2 Patient d'un EHPAD (établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes)	TCP (PU 28,00)		16/02/2015	16/02/2015	28,00	28,00	100% code 0	28,00	0,00	0,00
					28,00	28,00		28,00	0,00	0,00
Catégories et cartes PS concernés : Généralistes Spécialistes 01 01B 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 16 17 18 18B 20 22 23 31 32 33 34 34B 35 37A 37B 38A 38B 41 42 43 44 45 46 47 49 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80										

Test n°2	FSE en TP AMO									
FR 121 Intégration des actes de téléconsultation et de télé expertise	→AMO - AMO→					→AMC - AMC→				
CPS 42 DUGLAND	Situation au regard du parcours de soins : Cas d'exclusion du parcours de soins									
En dégradé	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance maladie NIR : 1 72 19 2B 999 002 24 Date de naissance : 01/19/1972 Qualité : 0 Rang gémellaire : 1 Nom : TEST Prénom : Alain Régime/Caisse/Centre: 01/349/9881 Attestation papier : Non exonéré - Code situation 0100 Nature de la pièce justificative AMO: 2	TEP (PU 14,00)		16/02/2015	16/02/2015	14,00	14,00	100% code 0	14,00	0,00	0,00
Patient en ville					14,00	14,00		14,00	0,00	0,00
Catégories et cartes PS concernés : Généralistes Spécialistes 01 01B 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 16 17 18 18B 20 22 23 31 32 33 34 34B 35 37A 37B 38A 38B 41 43 44 45 46 47 48 49 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80										



Demande d'agrément ou d'homologation pour l'intégration d'une fiche réglementaire



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(remplir 1 engagement par logiciel)

Je soussigné,, agissant en qualité de
pour la société....., atteste sur l'honneur que le logiciel
intitulé..... dans sa version n°¹....., pour système (OS).....
intègre correctement :

. L'évolution liée à la fiche réglementaire n°

Version du cahier des charges de référence (rayer la mention inutile) : 1.31 / 1.40
ou

Version du référentiel d'homologation (rayer la mention inutile) : DI version / TLA version

Identification des factures transmises sur le frontal du CNDA :

1. Tableau récapitulatif à compléter :

Carte CPS utilisée	Régime	Date de transmission des cas de facturation		Nom des Fichiers (Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000 pos 50-55)
n° de facturation du PS		N° LOT	N° FACTURE	

Je joins à cette attestation la(es) copie(s) d'écran correspondant aux cas de tests non passant correspondant à la fiche réglementaire prise en compte².

Fait leà

Signature du représentant et cachet de la société

¹ évolution **obligatoire** du n° de version **sur les 4 premiers caractères** par rapport à la dernière version agréée.

² si prévus dans les cas de tests de la fiche réglementaire prise en compte.